



République et canton de Genève

AVIS



En conformité de l'article 15 de la loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes

**le Conseil municipal de la commune de Gy
est convoqué pour une séance **extraordinaire**
le jeudi 8 octobre 2020 à 19h.15
à la salle GYVI**

ORDRE DU JOUR :

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2020 validant les élections des conseils municipaux du 15 mars 2020, publié dans la FAO du 14 avril 2020
2. Lecture de l'arrêté de promulgation de la loi 12537, publié dans la FAO, le 18 septembre 2020
3. Election du/de la président-e du conseil municipal et prestation de serment
4. Election du bureau du conseil municipal et prestation de serment
5. Nomination des président-e-s et vice-président-e-s- des locaux de vote pour 2021